

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS POUR BUREAUX, LOCAUX D'ACTIVITÉS/LOGISTIQUE & COMMERCE

LOCATION

VENTE

Diagnostic Performance Énergétique

Durée
validité

X

10 ans

Dossier Technique Amiante

Durée
validité

Uniquement pour les locaux dont le
permis de construire a été délivré
avant 1997

Uniquement pour les locaux dont le
permis de construire a été délivré
avant 1997

*

*

Superficie Loi Carrez

Durée
validité

Si le bien est dans une copropriété

Tant qu'il n'y a pas de modifications
des répartitions de surface via l'état
descriptif de division par exemple

ESRIS**

Durée
validité

X

X

Utilisable pendant 6 mois ou jusqu'à
changement de la réglementation

Utilisable pendant 6 mois ou jusqu'à
changement de la réglementation

Diagnostic Termites/ mérules

Durée
validité

Si bien dans zone déclarée à risque
Utilisable 6 mois

Utilisable pendant 6 mois

* Il s'agit d'un dossier qui est complété petit à petit. Si de l'amiante est détectée par les évaluations périodiques (à réaliser tous les 3 ans) ou par des mesures d'empoussièrement (à réaliser dans un délai de 3 mois si c'est nécessaire). A refaire si le dossier a été réalisé avant le 1er avril 2013. Si le diagnostic ne détecte pas d'amiante alors la durée de validité est illimitée jusqu'à ce que des travaux soient réalisés ou que la réglementation évolue.

** Etat des Servitudes Risques et Informations sur les Sols

KEOPS

membre du réseau **nexity** CONSEIL & TRANSACTION



DIAGAMTER
Irréprochable pour votre bien